

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 avril 2017

Etaient présents : Mme HUCHET Annaïck – Mr Sébastien CHANCLU - Mr Stéphane SAMZUN – Mme MATELOT Marie-Laure - Mr Pierre-Yves LE GAL – Mr Yvon ALLAIN – Mr Gaël GIRARD – Mme Christine MAHé -Mr Franck THOMAS - Mme GUICHENEY Geneviève – Mme Harriet THOMAS.

Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Joëlle MATELOT-MORAÏS à Monsieur Gaël GIRARD.
Mr Eric DELANOE à Monsieur Stéphane SAMZUN.
Mme Evelyne LOREAL à Monsieur Sébastien CHANCLU.

secrétaire de séance : Mme Christine MAHé.

OBJET : SUBVENTIONS 2017

Madame Le Maire fait part aux conseillers de l'avis de la commission de finances pour l'attribution des subventions au titre de l'année 2017. Le conseil, après avoir délibéré, approuve les montants suivants à savoir :

ASSOCIATIONS OU FOURNISSEURS	VOTE CONSEIL MUNICIPAL	OBSERVATIONS
Festival de Bangor	400,00 €	
Festival Lyrique	600,00 €	
Vindilis	100,00 €	
Tomm Eo	200,00 €	
Association Astronomique de Belle Ile	200,00 €	
Aeroclub	50,00 €	
Amicale laïque de Bangor stage piscine Kernest	1458,69 €	
Amicale Laïque de Bangor Voyage Sixt Fer à Cheval	1500,00 €	
Les Mystères de l'Ouest	100,00 €	
Les Gerveurs	300,00 €	1 abstention
Youna	50,00 €	
Protection et Conservation de l'abeille noire	100,00 €	1 abstention
CFA Vannes	40,00 €	
Collège Michel Lotte (Voyages)	1040,00 €	
Collège Michel Lotte projet résidence artistique 2017	100,00 €	1 abstention
Collège Michel Lotte projet de théâtre « 14/18 destins de femmes »	100,00 €	1 abstention
Collège Sainte Croix	440,00 €	
Maison familiale et rurale Questembert	40,00 €	
CMA Vannes	40,00 €	

Ogec Sainte Anne	3900,00 €	
Entre dans la ronde	50,00 €	
ADAPEI Papillons Blancs	50,00 €	
ASBI	1 300,00 €	Tournoi international des U13
Foyer socio culturel	400,00 €	
Festival Belle Ile en Jazz	400,00 €	
Velo club	600,00 €	1 abstention
UNC	50,00 €	
Ecole du chat	50,00 €	
SNSM Belle Ile	200,00 €	
Amicale des Boules Bellilloises	50,00 €	
Syndicat d'élevage	800,00 €	1 abstention
La puce à l'oreille	300,00 €	
Solidarité Aide Aux Devoirs	50,00 €	

OBJET : INSTALLATION BORNES DE RECHARGES POUR VOITURES, VELOS et TELEPHONES PORTABLES PLACE DE LA MAIRIE.

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux initié dans le cadre du programme TEPCV, et des travaux et du regroupement des sites (mairie, gîte, école et salle des fêtes) en un seul comptage pour optimiser l'autoconsommation de la production, madame Le Maire propose d'installer deux bornes de recharges pour les voitures, vélos et téléphones portables devant la place de la Mairie.

Le coût estimé pour ces travaux s'élève à 8 000 € H.T. soit 9 600 € T.T.C. Morbihan Energies participe à hauteur de 2 400 € H.T. La charge financière pour la commune s'élève donc à 5 600 € H.T. soit 7 200 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité.

OBJET : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.) ACCOMPLIES A L'OCCASION D'UNE CONSULTATION ELECTORALE.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale article 88 ;

Vu la loi n°2012-958 du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Madame Le Maire expose :

A l'occasion des consultations électorales, les agents affectés au service administratif de la commune sont amenés à être mobilisés à la demande de l'autorité territoriale.

Le comité technique de Belle-Ile a émis un avis favorable en date du 11 avril 2017 pour l'attribution d'I.H.T.S. lors de consultations électorales.

Les I.H.T.S. seront délivrées aux agents titulaires de catégorie B et C.

Les agents non titulaires de droit public de même niveau exerçant des fonctions de même nature pourront en bénéficier.

Un repos compensateur à hauteur des heures qui auront été effectuées pourra être donné pour les agents ne souhaitant pas bénéficier des indemnités horaires.

Un décompte déclaratif sera utilisé dans la limite où les I.H.T.S. sont inférieures à 10.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

OBJET : CHANGEMENT DES HORAIRES D'ECOLE RENTREE SCOLAIRE 2017/2018.

Madame Le Maire informe que l'école de BANGOR a fait parvenir aux services de l'Education Nationale le nouveau projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017/2018. Le changement portera sur les horaires du mercredi matin à savoir de 9h à 12h au lieu de 8h30 à 11h30. Cette décision avait fait l'objet d'une discussion avec le Comité de Pilotage du PEDT et à cette occasion les familles avaient reçu un questionnaire pour se prononcer sur des changements d'horaires (mercredi et autres jours de la semaine). Le conseil d'école a validé le changement pour le mercredi uniquement.

Le P.E.D.T. sera modifié pour tenir compte de ce changement et transmis aux services compétents.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

OBJET : EXTINCTION DES PROJECTEURS ROND POINT DES 4 CHEMINS.

Afin d'être en cohérence avec notre label « village étoilé » et diminuer petit à petit la pollution lumineuse sur notre Commune, Madame Le Maire propose au conseil de procéder à l'extinction des cinq projecteurs situés autour du rond-point des Quatre Chemins.

Après avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité.

OBJET : MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT ACQUISITION JEUX EXTERIEURS ENFANTS.

Madame Le Maire propose aux conseillers de modifier le plan de financement indiqué dans la délibération du 21 mars 2017 pour l'acquisition de jeux extérieurs place de la Mairie comme suit en sollicitant le Département au lieu du FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) :

DEPENSES H.T. 38 375.10 €

RECETTES

Aide Exceptionnelle aux Collectivités Territoriales (réserve parlementaire)	15 000.00 € soit 39.09 %
DETR	10 361.28 € soit 27.00 %
Conseil Départemental (programme de solidarité Territoriale)	5 338.80 € soit 13.91 %
Autofinancement	7 675.02 € soit 20.00 %

Le conseil donne son accord à l'unanimité.